

Mettre en oeuvre un processus de médiation dans son activité professionnelle

RS6529 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	128g, 315
Formacode(s)	33020, 15005, 15099
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	09/02/2024
Date d'échéance	09/02/2027

Certificateur(s)

CENTRE INTERNATIONAL DU COACH · SIRET : 85288890800013

JEAN-MARC BRET MEDiateur - COACH · SIRET : 80310909900033

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE INTERNATIONAL DU COACH	85288890800013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse à des professionnels souhaitant développer et/ou acquérir des compétences complémentaires en intégrant la réalisation de missions de médiation à leurs activités impliquant la maîtrise des postures, protocoles, méthodes et outils spécifiques à la médiation, dans le cadre des processus de résolution de conflit notamment.

Elle permet aux bénéficiaires de :

- se positionner en tant que médiateur occasionnel dans le cadre des missions de tous les acteurs qui accompagnent les tensions et conflits dans les entreprises ;
- diagnostiquer, prévenir et résoudre les conflits dans l'entreprise par la médiation interindividuelle et la médiation collective.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser la pertinence d'une intervention en médiation dans le cadre d'une situation de conflit en entreprise, en questionnant le commanditaire et/ou son conseil juridique lors d'un entretien, de manière à valider que tous les paramètres du processus de médiation soient réunis (rôle, objectifs, limites et avantages) et à s'assurer que la notion d'engagement des parties prenantes (médiateurs) dans le processus de médiation soit propice à restaurer des relations de travail positives entre elles.
2. Définir le positionnement des parties prenantes impliquées dans le conflit en entreprise en s'appuyant sur des techniques d'entretiens spécifiques au processus de médiation, lors d'un entretien séparé avec chacune des parties prenantes, afin d'une part, de lever les éventuelles réserves sur la mise en œuvre du processus de médiation en expliquant les règles et le cadre, et d'autre part, afin de collecter les informations nécessaires à l'identification des enjeux économiques et/ou relationnels au sein de l'entreprise, et d'analyser les problèmes en cause et les antécédents de la situation conflictuelle.

3.

Animer une réunion plénière de médiation en mobilisant l'écoute active au sein du protocole facilitateur "FIUTAK" de manière à permettre à chacun de s'exprimer sur la situation vécue, d'accompagner la résolution de conflit, tout en maintenant un cadre sécurisant confidentiel et efficace durant le processus de médiation afin de permettre à chaque partie prenante d'être entendue et d'entendre le point de vue de chacun.

4. Analyser la situation conflictuelle en dégageant et confrontant les points de vue qui s'opposent dans le conflit, en distinguant les faits des interprétations, en reformulant et synthétisant les propos des parties prenantes et en mobilisant la technique de la reconnaissance mutuelle des besoins afin d'identifier les points de convergence et de divergence entre les parties et d'établir une compréhension commune de la situation orientée vers l'entente.

5. Déployer les stratégies à mettre en œuvre pour dépasser les conflits par la modélisation d'hypothèses sur les relations, profils et solutions de déblocage en guidant les parties prenantes dans l'élaboration de propositions de solutions adaptées à chacune, afin de leur permettre de trouver des solutions créatives et durables de manière autonome.

6.

Faciliter la négociation d'un accord entre les parties prenantes en mobilisant les techniques de négociation raisonnée et de résolution de conflits de manière neutre et constructive afin de leur permettre de rédiger un protocole d'accord satisfaisant pour tous, en utilisant la méthode de "l'hexamètre de quintilien" pour s'assurer que tous les aspects du protocole d'accord sont bien traités et compris de tous et ainsi, sécuriser l'engagement dans sa mise en application en entreprise.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Trois critères sont cumulatifs :

- justifier d'un niveau de formation initiale de niveau 5 ;
- avoir une expérience professionnelle d'au minimum 3 ans ;
- être porteur d'un projet professionnel en lien avec la médiation et répondant à une problématique métier donnée :

0

+ avocat / juriste : développement d'une nouvelle activité au sein du cabinet ou de l'office pour rester concurrentiel et répondre aux directives gouvernementales de recourir à la médiation plutôt qu'aux tribunaux,

+ DRH / RRH / coach interne : développement de ce service interne de manière à répondre aux problématiques RH à moindre coût et à s'inscrire dans une politique RSE avec une réponse concrète aux objectifs d'indicateurs QVT, RPS...

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi le programme de formation dispensé par l'organisme certificateur et/ou son partenaire habilité.

Obtenir au moins 10/20 sur chacune des 5 épreuves et une moyenne générale de 12/20.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de 3 membres, dont au moins 2 externes à l'organisme certificateur.

Ses membres sont des professionnels du métier de la médiation, des consultants, des formateurs, des avocats ou des juristes. Ils exercent et/ou accompagnent et/ou forment au développement des compétences en médiation.

Base légale

Date de décision	09/02/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	09/02/2027
Date de dernière délivrance possible	09/08/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5347

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.mediateur-coach.eu/catalogue-des-formations/en-presentiel>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6529/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	3 600 €
Durée	77 – 84 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	43
Parcours menés à terme	35
Taux d'achèvement	81 %
Période	10/2024 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	50
Montant total engagé	200 477 €
Coût moyen par dossier	4 010 €
Durée moyenne	76 h
Période	05/2024 – 08/2026
France compétences	68 %
Reste à charge titulaire	25 %
Entreprise	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.